



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/AC.109/L.1842  
2 avril 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER  
LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE  
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION  
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX  
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

### RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

Président : M. Alimamy Pallo BANGURA (Sierra Leone)

#### TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 3	2
I. COMPOSITION ET MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL . . . . .	4 - 5	2
II. PROGRAMME DE TRAVAIL . . . . .	6 - 12	3

## INTRODUCTION

1. À sa 1454e séance, le 16 février 1996, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a décidé, sur la recommandation de son président, de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé de formuler des recommandations sur la manière d'améliorer encore davantage l'efficacité de ses travaux, avec la même composition et le même mandat que le Groupe de travail créé en 1995. Le Groupe de travail à composition non limitée n'a pas tenu de séances officielles en 1995 mais il a tenu des séances et des consultations officieuses par l'intermédiaire des membres du Comité.

2. Le nouveau Groupe de travail est chargé d'examiner les travaux du Comité et de formuler des recommandations sur la manière d'en améliorer encore davantage l'efficacité sans porter atteinte au mandat du Comité, compte tenu des événements récents, de l'expérience qu'il a lui-même acquise à l'occasion des travaux qu'il a effectués en 1994 et 1995 et des suggestions faites à la Quatrième Commission et aux séances plénières de l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

3. Le Comité a décidé, sur la proposition du Président, de tenir des consultations et de commencer les séances du Groupe de travail en mars pour examiner certaines des questions soulevées à sa 1re séance.

### I. COMPOSITION ET MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

4. Le Groupe de travail était composé de tous les membres du Comité spécial et était ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les puissances administrantes en particulier, ainsi que les représentants des territoires non autonomes, ont été encouragés à participer à ses travaux.

5. Le mandat du Groupe de travail était d'étudier les questions suivantes :

a) La revitalisation du Comité spécial conformément aux objectifs énoncés par l'Assemblée générale dans le Plan d'action pour la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme<sup>1</sup>;

b) L'harmonisation et le regroupement des résolutions et autres documents publiés par le Comité ainsi que leur terminologie;

c) L'examen des méthodes de travail du Comité, de son ordre du jour et de sa liste des territoires;

d) La coopération des puissances administrantes, compte tenu de la déclaration faite par le Secrétaire général à la séance d'organisation du Comité tenue le 10 février 1993 (voir A/AC.109/PV.1412) et, à cet égard :

i) Comment le mieux assurer leur pleine participation aux travaux du Comité;

ii) Comment restaurer la pratique d'envoyer régulièrement des missions de visite, auxquelles le Comité attache la plus haute importance car

/...

c'est un moyen d'obtenir des renseignements de première main sur les territoires non autonomes et autres territoires relevant de la compétence du Comité;

- iii) Comment assurer que les Puissances administrantes fournissent au Comité, régulièrement et en temps utile, des informations à jour sur les territoires qu'elles administrent, conformément à l'article 73 e) de la Charte des Nations Unies;
- iv) Question connexe, comment faire participer davantage aux travaux du Comité des représentants des territoires non autonomes et autres territoires relevant de la compétence du Comité.

## II. PROGRAMME DE TRAVAIL

6. Le Groupe de travail a tenu sa première séance le 29 mars 1996 et examiné les questions ci-après : a) incorporation du Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance au Comité spécial, b) séminaire régional, et c) calendrier des séances plénières du Comité spécial.

### 1. Incorporation du Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance au Comité spécial

7. La proposition d'incorporation, faite par la délégation de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a été longuement examinée. Des doutes ont été exprimés quant aux mérites de l'incorporation, bien que la proposition eût été faite pour voir si on pouvait modifier les méthodes de travail du Comité de manière à en améliorer l'efficacité et l'efficience. On a néanmoins décidé qu'en l'absence de l'auteur de la proposition, il convenait de suspendre le débat jusqu'à ce que le Groupe de travail ait la possibilité d'entendre le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée exprimer ses idées en faveur de l'incorporation. On a également estimé que pour poursuivre l'examen de la question, il fallait que la délégation de Papouasie-Nouvelle-Guinée présente une proposition écrite comparant les mandats et les attributions du Comité spécial et de son organe subsidiaire.

### 2. Séminaire régional

8. Le Président a informé le Groupe de travail que le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée avait invité le Comité spécial à organiser le séminaire à la fin de mai 1996 en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il a aussi informé le Groupe de travail que le Secrétariat avait demandé que la date du séminaire soit reportée compte tenu de la crise financière que traversait actuellement l'Organisation des Nations Unies. Plusieurs membres ont estimé qu'il ne fallait pas faire droit à cette demande, au motif que le Secrétariat ne pouvait réviser le programme d'activités du Comité spécial que l'Assemblée générale avait déjà approuvé en même temps que les crédits nécessaires pour financer ces activités durant l'exercice biennal 1996-1997. Une délégation favorable à la demande du Secrétariat a proposé d'examiner combien coûterait le séminaire à New York d'une part, et hors Siège d'autre part, afin de réaliser des économies. Toutefois, la

majorité, favorable à l'organisation du séminaire en mai 1996, a exclu qu'il puisse être reporté.

9. Le Groupe de travail a décidé de recommander au Comité spécial d'organiser le séminaire pour la région du Pacifique en mai 1996 et d'accepter l'invitation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

3. Calendrier des réunions plénières du Comité spécial

10. Le Groupe de travail a examiné le calendrier des séances du Comité spécial en ayant à l'esprit la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant l'incorporation du Sous-Comité au Comité spécial.

11. Le Groupe de travail a décidé que le calendrier des séances du Sous-Comité et du Comité spécial pour 1996 devait rester inchangé. En conséquence, le Sous-Comité pourrait commencer ses travaux au milieu du mois de juin et le Comité spécial tenir ses séances plénières au milieu du mois de juillet, conformément à l'approbation donnée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/39 du 6 décembre 1995.

12. Le Groupe de travail a décidé de poursuivre ses travaux sur le programme de travail à sa séance suivante.

Note

<sup>1</sup> A/46/634/Rev.1., annexe

-----